



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1996

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 Mars 1996

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 Avril 1996

**Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
du centre ville - Avenant N° 3 à la convention d'opération**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme
Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme
Geneviève RIZZI, M. Gérard NEBAS, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme
Christiane FASILLEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme
Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric
ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Françoise
GAILLARD, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés :

M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Christiane ROUSSELLE donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.

DELIBERATION D96115

**Poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du centre ville - Avenant N° 3 à
la convention d'opération**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Au vu des résultats des 4 premières années de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Centre Ville de NIORT (bilan du 5 décembre 1995 ci-annexé), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) représentée par son délégué local, l'Etat représenté par Monsieur le Préfet, et le Maire de Niort, ont décidé de poursuivre l'opération.

La poursuite de l'OPAH est décidée pour un exercice (1996) et pourra être reconduite par avenant, au vu des résultats, pour l'exercice 1997 (cette phase reste conditionnelle). L'OPAH est poursuivie sans modification autre que son champ géographique (plan ci-annexé)

Son périmètre est en effet localement étendu en partie Sud de la place St Jean, afin d'inciter les réhabilitations d'immeubles en complément des travaux d'aménagement urbain en cours.

Les objectifs principaux de l'OPAH sont la réhabilitation des dessus de commerces, la création de logements conventionnés et la réalisation ou la mise en commun d'accès permettant la rénovation de logements actuellement inaccessibles au-dessus des commerces.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention OPAH avec l'Etat et l'ANAH compte tenu de l'intérêt de cette opération sur le plan économique et social, et pour la poursuite de la revitalisation du Centre Ville.

Les dépenses et recettes sont inscrites au budget 1996.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)